

dans la série :

à la  
recherche  
du passé

# « chronique de l'abbaye de lavesne »

D'APRES MARCELLIN BOUDET  
(édité en 1862)



## LA LEGENDE DE SAINTE RADEGONDE (origine du nom: Lavesne)

Dans les premières années du VI<sup>ème</sup> siècle, les Francs ravageant la Thuringe avaient dans leur butin une jeune captive : Radegonde, fille du prince de Thuringe. Elle échut par le sort au roi Clotaire qui l'emmena dans son royaume de Soissons et l'épousa. Radegonde douce, chaste et pieuse ne put supporter longtemps la vie de débauches de son époux et avec son consentement se sépara de lui en 544 et quitta la cour.

Mais Clotaire ne put se consoler de ne plus voir sa douce et parfaite épouse et avec quelques cavaliers il partit la rechercher. Radegonde se trouvait alors sur le territoire de Poitiers et lorsqu'elle apprit la décision de son époux elle se sauva à travers champs et rencontrant un paysan qui semait de l'avoine, elle se blottit près de lui et le supplia de dire que "depuis qu'il sème de l'avoine personne n'a traversé le champ". Aussitôt sous les yeux du paysan ébahi, l'avoine se mit à croître si vite que Radegonde s'y trouva cachée toute entière.

Le roi arrive. Le paysan stupéfait lui raconte ce dont il a été témoin. Clotaire s'en retourne, préférant renoncer à sa femme que de lutter contre la volonté du ciel. Ce miracle selon une certaine tradition se serait passé à Lavesne et de là serait venu son nom.

Cette jolie légende des avoines est confirmée par le récit inséré dans l'office qui se chantait tous les ans avant 1789, dans l'église Sainte Radegonde à Poitiers mais elle n'est reproduite par aucun des biographes de Radegonde. plus simplement ils racontent que Radegonde apprenant la décision de son mari, lui écrivit une lettre si touchante que celui-ci se jeta au pied de Saint Germain, le suppliant de demander pardon à la reine pour tous les outrages qu'il lui avait fait subir. Il semble du reste certain que Radegonde se retirant de la cour ne passa pas en Auvergne, elle se rendit à Tours puis à Poitiers où elle fonda différents monastères.

La légende était belle, hélas ... il y a de bonnes raisons pour y renoncer.

La dédicace de Sainte Radegonde à l'église de Crevant vient probablement de la possession de quelques reliques de la pieuse reine et le nom de Lavesne ne serait dû qu'à la pauvreté du terrain sur lequel est construit le village où on ne cultivait guère alors que de l'avoine.

## FONDATION DU COUVENT DE LAVESNE

Vers l'an 1000 apparaît pour la première fois le nom de Lavesne porté par un moine de la Chaise-Dieu : "Géraud de Lavesne" originaire de Lavesne près Bulhon.

Lavesne n'était pas un fief, il dépendait sans doute du prieuré de Bulhon fondé vers 1050 à la même époque que Maringues, Luzillat, Montgacon toutes colonies de l'ordre de Cluny.

Le seigneur de Montboissier, sa femme Raingarde et leur fils Pierre dénommé Pierre le Vénérable furent à l'origine de la fondation de la communauté de Lavesne.

Les seigneurs de Montgacon, de Bulhon y contribuèrent par l'apport d'importantes ressources (droit de justice, terrains, etc...) La fondation semble remonter à 1131 lors d'un voyage à Clermont de "Pierre le Vénérable" élu abbé général de Cluny. Ce couvent devait offrir un asile aux filles nobles auprès desquelles on admit un certain nombre de roturières.

A la fin du XVIème siècle on y comptait 100 religieuses dont 20 filles nobles. Il n'y avait pas dans toute l'Auvergne de communauté d'hommes qui fût de moitié aussi nombreuse. En 1614 il y avait 20 moines à Thiers, 40 à Sauxillanges, 40 à Mauzac.

En même temps que le monastère une église fut fondée dans le hameau : l'église du Saint Sépulcre en souvenir des Croisades auxquelles avaient participé les seigneurs de Montgacon et de Montboissier.

## LA VIE DE LA COMMUNAUTE AUX 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> SIECLES

Les recluses de Lavesne, dit le moine Rodolphe de Cluny en 1160 sont si pleines de piété et de vertus qu'elles l'emportent en sainteté sur toutes les autres communautés de l'Auvergne.

La vie des recluses était misérable : elles ne mangeaient jamais de viande -c'était le régleme-nt-.

Les filles nobles "soeurs de voile noir" recevaient un peu plus de la communauté que les "filles blanches" soeurs servantes qui ne touchaient que du pain. Ces dernières disparurent de Lavesne au XVIIème siècle. Peu à peu la situation matérielle de la communauté s'améliore. Le monastère bénéficiera des libéralités des familles nobles reconnaissantes. Le seigneur de Villars, Bernard d'Allard entre autres leur léguaient de grandes étendues de terre. Lavesne dépendante des seigneurs de Montgacon profita des richesses de cette seigneurie qui étendait sa justice sur Dorat, Orléat, Ennezat, Clerlande, Thuret, Gerzat, Pontgibus, la Margeride...

Mais la fortune du prieuré s'accroissant, la gestion devenait difficile (administration des fonds, achats, ventes, procès avec les familles se sentant lésées par les legs et donations). Ainsi le prieuré perdait-il par une mauvaise administration une partie des avantages que lui faisait la générosité de ses bienfaiteurs.

Les supérieurs de l'ordre de Cluny pensèrent qu'il était souhaitable de confier à des hommes choisis dans le clergé l'administration des biens. Or à Lavesne il n'y avait ni cure, ni curé, on ne pouvait laisser l'administration au seul chapelain, nommé et révoqué par les religieuses. Un couvent de Bénédictins fut, vers le milieu du XIIIème siècle, fondé auprès des dames de Lavesne.

Une grande partie des habitants des environs étaient protestants (Ennezat, Maringues, Montgacon, Luzillat). Les dames de Lavesne étaient entourées d'ennemis : elles vécurent dans la peur, souvent en dehors du cloître pour échapper à ces dangereux voisins.

Après la mort de Françoise de la Tour Murat en 1590, Jeanne de Vichy Chauprond prit la direction, elle s'efforça de restaurer le monastère et l'église ravagée.

L'abbé de Cluny vint au secours de la communauté (annexions des prieurés de Noirétable et Chatel Montagne).

C'est au XVII<sup>ème</sup> siècle que disparurent les soeurs roturières et aussi les monastères de moines auprès des maisons de femmes. Dès 1650 le pouvoir royal s'imposait : la révocation de l'Edit de Nantes faisait disparaître les germes de discussions religieuses mais le principe de l'indépendance de la raison demeure : la philosophie du 18<sup>ème</sup> siècle n'était pas douce pour les couvents.

## ETAT DU MONASTERE AU 18<sup>e</sup> SIECLE

### AVANT LA SECULARISATION

Une longue habitude donnait à Lavesne une ressemblance avec un chapitre noble et séculier :

- on n'y admettait que des filles nobles,
- on touchait des prébendes (revenus du monastère distribués pour 1/3 aux religieuses)
- on demeurait dans des maisons particulières.

Mais il y avait une différence essentielle : les religieuses prononçaient des voeux. Or, soutenues par la noblesse d'Auvergne, qui désirait vivement cette innovation, les dames de Lavesne sollicitèrent la création d'un chapitre noble et séculier.

L'évêque de Clermont Monseigneur Bonal soutint le projet et voyant l'avantage d'obtenir la nomination aux cures soumises à Lavesne.

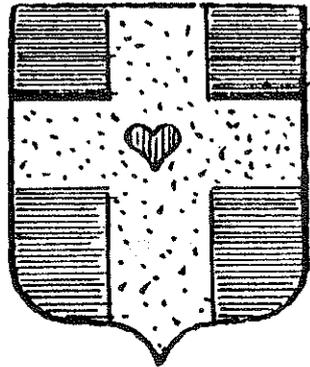
L'abbé de Cluny, le cardinal de La Rochefoucault ne demandait pas mieux que d'avoir sous sa juridiction une collégiale de plus.

### LA SECULARISATION

Les dames de Lavesne pensèrent d'abord à s'assurer une protection à la cour, le consentement du roi étant primordial.

Elles rédigèrent une pétition, expliquant leur situation et exprimant leurs voeux et l'adressèrent à soeur Thérèse de Saint Augustin, tante du roi. Celle-ci profondément croyante et hostile aux sécularisations fut indignée et s'opposa dans le mesure de ses moyens à la réalisation du projet de Lavesne. Mais les religieuses par l'intermédiaire du cardinal de La Rochefoucault, parvinrent jusqu'à la reine. Celle-ci était favorable à l'extension du clergé séculier : le 4 août 1781, le roi autorisa l'érection du prieuré de Lavesne en chapitre noble et séculier ; le 28 août 1782 une bulle du Pape ordonna la sécularisation de l'établissement et érigea l'église en collégiale, et en juin 1783 le délégué de l'évêque déclara la sécularisation accomplie après avoir recueilli l'assentiment de l'abbé de Cluny, du curé de la paroisse, du seigneur de Lavesne et du syndic des habitants du village.

Le résultat fut positif : le couvent continua de grandir. Plusieurs familles nobles voulurent y avoir leur sépulture et le firent bénéficier de leurs dons (familles de Bulhon, d'Allard, de Cussac). Les monastères n'avaient pas que des avantages : ils se plaignaient tous de la charge énorme que faisaient peser sur eux les visites des évêques : hébergement du somptueux cortège pendant plusieurs jours, droit de visite payé à l'évêque...



#### ARMES DU COUVENT DE LAVESNE

D'AZUR A UNE CROIX D'OR ACCOMPAGNE

D'UN COEUR DE GUEULES

(AZUR : Bleu; représenté par des lignes horizontales

OR : Jaune; points multipliés

GUEULES : Rouge; lignes verticales)

### LAVESNE AU 15<sup>e</sup> SIECLE

Ce n'était plus ce monastère renommé pour sa sainteté : on entrait dans la large voie "des commodités de ce monde".

A Lavesne comme dans d'autres communautés les relations journalières entre personnes de sexe différent que rendait nécessaires la tutelle administrative confiée aux moines, inquiétaient les supérieurs de l'ordre : le principe prudent de la séparation des communautés d'hommes et de femmes fut de nouveau proclamé.

A Lavesne l'administration fut alors confiée à Gabrielle de Polignac, abbesse de grande valeur. Elle prit la direction et avec beaucoup de patience elle vint à bout des habitudes d'indépendance; épura le monastère et augmenta ses possessions (annexion de Sainte Martine de Pont du Chateau).

### AUX 16<sup>e</sup> ET 17<sup>e</sup> SIECLES

Françoise de La Fayette fut élue à Lavesne après la mort de Gabrielle de Polignac. Elle reprit les constructions, refit les cloîtres, releva les murailles d'enceinte, bâtit la grande tour -détruite en 1793- Elle maintint discipline et rigueur.

Isabelle de La Fayette lui succéda et fut remplacée par Françoise de la Tour Murat de la famille des Comtes d'Auvergne : elle eut la difficile mission de diriger le couvent durant la période des guerres de religion. Lavesne était sur le chemin de la Limagne au Forez. En 1589, les Huguenots s'emparèrent de Maringues -tous les bourgs des environs furent rançonnés- Un jour, les religieuses, averties, virent des terrasses du couvent, les protestants traverser l'Allier vers les deux heures de l'après-midi : elles s'enfuirent faisant disparaître ornements et objets de valeur. Ils trouvèrent les portes ouvertes, les cellules désertes et n'emportèrent qu'un faible butin.

## LAVESNE APRES LA SECULARISATION

### ORGANISATION ET VIE AU 18<sup>e</sup> SIECLE

En entrant à la maison de Lavesne, les chanoinesses ne faisaient point voeu de religion, point voeu de chasteté, point voeu de pauvreté : elles pouvaient donc "retourner au monde", se marier, posséder des biens et en garder la libre disposition.

Mais il fallait être de famille noble depuis de nombreuses générations (depuis 1400 pour la branche paternelle) et être riche (frais de preuves, achat d'une maison, trousseau, pension pour soi et sa femme de chambre, rente de la famille).

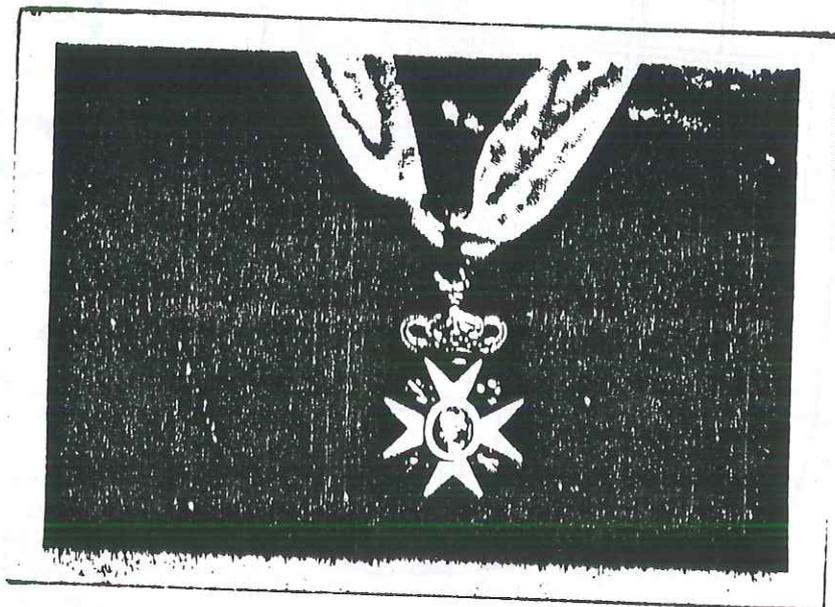
Les chanoinesses se divisaient en trois classes :

- Les chanoinesses titulaires (14 en 1783) dont 4 dignitaires : l'abbesse, la doyenne et 2 économes. Elles administraient les biens avec obligation de rendre compte de la gestion. Un contrôle permanent succédait au régime absolu.
- Les chanoinesses nièces adoptées par les précédentes.
- Les chanoinesses honoraires restées au moins 15 ans à la maison de Lavesne et voulant se retirer.

Le chapitre se choisit des armes et une décoration.

Les chanoinesses de Lavesne avec approbation du roi et de la reine portaient un large ruban bleu en sautoir ou en noeud à la ceinture. Une croix d'or émaillée de lilas y était suspendue ; d'un côté se trouvait le portrait de la reine et sur le revers figurait le chiffre du cardinal de La Rochefoucault.

Les jours de solennité on remarquait leur long manteau noir fourré d'hermine. Les chanoinesses nièces portaient souvent des robes blanches sur lesquelles se détachait le large ruban bleu.



**La Décoration du Chapitre**

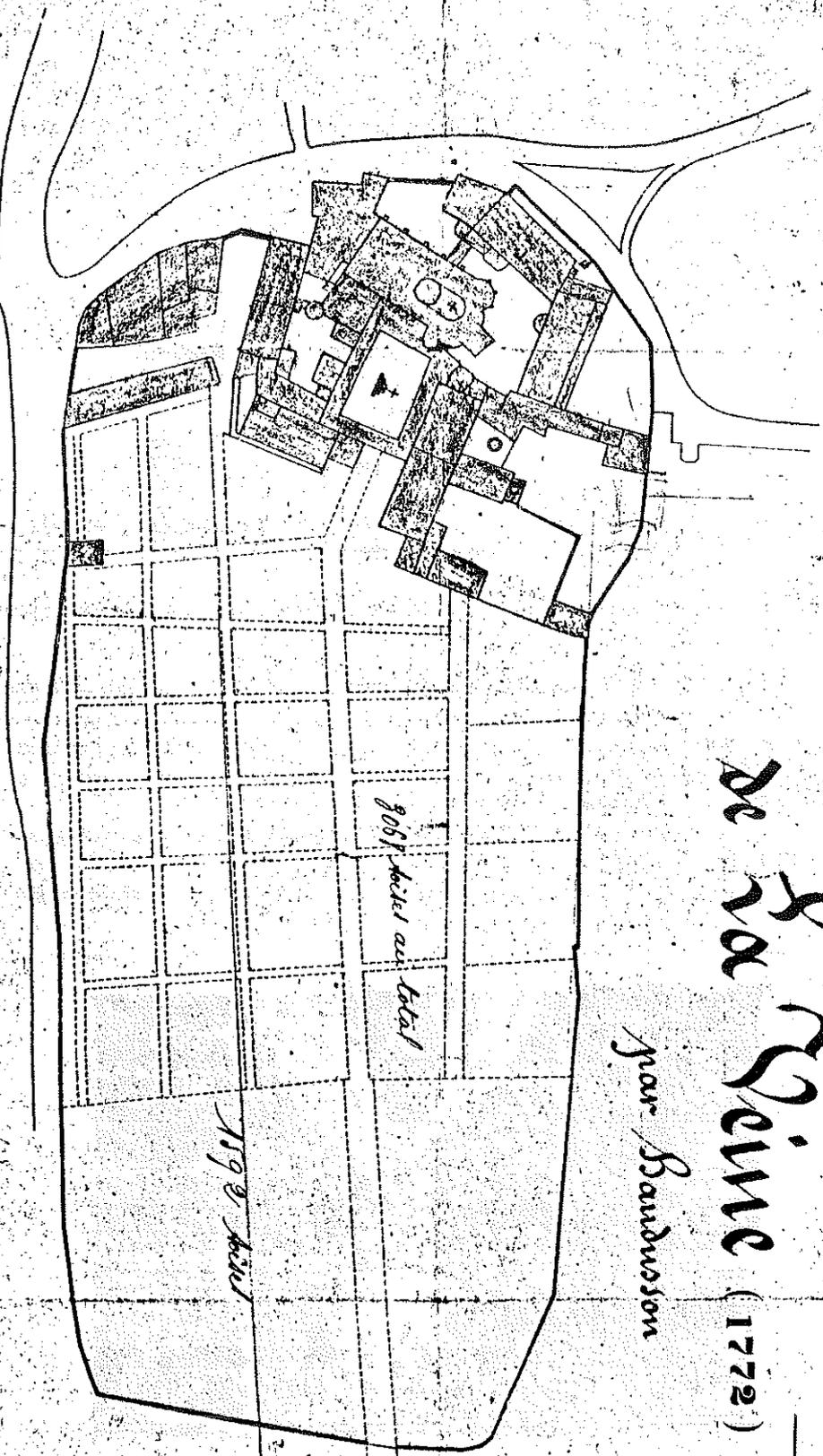
A l'effigie de la reine Marie-Antoinette.

Au revers: le chiffre du cardinal de La Rochefoucault.

# Plan du Couvent

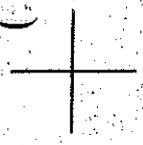
de la Vierge (1722)

par Baudouin



8087. Ancien au total

1192. Ancien



A la communauté on se levait au point du jour pour assister à la messe. La vie y était calme, agréable. Dans un paysage riant les maisons s'éparpillaient dans les jardins bordés de haies, sur une pente aboutissant à un ruisseau au bord duquel il faisait bon se promener.

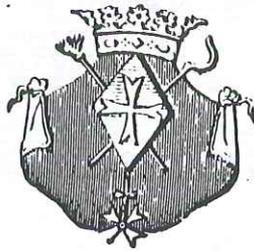
Sur les terrasses qui dominaient la Limagne, les dames se réunissaient pour de longues causeries, des travaux d'aiguilles. Elles y recevaient l'été de nombreuses visites.

Seuls les rapports avec l'évêque, Monseigneur Bonal étaient tendus. Celui-ci avait soutenu la demande de sécularisation à condition d'obtenir le droit de nominations aux cures dépendant de Lavesne. Les dames réticentes jusqu'ici finirent par abandonner leur droit sur 13 cures relevant d'elles.

L'évêque n'appréciait pas non plus le genre de vie mondaine de l'abbaye. "La vie oisive et dissipée" que menaient les aumôniers lui dicta sans doute une ordonnance adressée aux religieuses de son diocèse "défendant l'accès dans les couvents aux tailleurs, maîtres à chanter, maîtres de danse et joueurs d'instruments".

A Lavesne on avait certes un privilège d'indépendance, des titres, des armes, d'élégantes décorations mais peu d'argent. Les chanoinesses insistèrent auprès du cardinal de La Rochefoucault pour obtenir l'annexion du prieuré de Souvigny. L'évêque de Clermont qui y gagnait la nomination de 36 cures, accepta.

Le chapitre de Lavesne devint donc propriétaire de biens considérables mais la jouissance des revenus (15 000 à 16 000 F) restait acquise au titulaire actuel, un vieillard de 78 ans.



SCEAU DU CHAPITRE.

En attendant ces dames vivaient modestement de leurs prébendes, des pensions que versaient les familles aussi sans doute de la générosité de leurs amis.

Les réceptions se multipliaient chez les chanoinesses de Lavesne : les chevaliers de Malte, obligatoirement célibataires, victimes du droit d'aînesse aimaient à s'y rencontrer. Tout ce qu'il y avait d'hommes distingués dans les environs fréquentait le couvent et en particulier M. de Chazerat, intendant de province, propriétaire du château de Ligones, M. de Barante, conseiller à la sénéchaussée de Riom. Seul, Monseigneur Bonal, malgré la proximité de Beauregard ne se rendait guère à la maison de Lavesne.

Avant la révolution, les chanoinesses formaient une société choisie, variée, où tous les goûts et tous les âges étaient représentés. Pendant la belle saison il y avait bien-hôtes, maîtres et serviteurs- une centaine de personnes à la communauté.

Ces dames n'oubliaient pas cependant les deshérités de cette "varenne" pauvre où elles vivaient. Mettant à contributions leurs invités de marque, elle offraient, chaque jeudi, dans la grande cour de l'abbaye, un repas que pouvaient partager tous ceux qui avaient faim. Et si les critiques allaient à la vie libre de ce chapitre, leurs vassaux dans l'ensemble n'accablaient pas ces femmes qui savaient au besoin les soigner et soulager un peu leur misère.



**Travaux des champs aux alentours du monastère ( 18<sup>e</sup> siècle )**

En 1789, un brillant avenir s'offrait au chapitre de Lavesne assuré des faveurs de la reine et du cardinal de La Rochefoucault : les chanoinesses -contesses de Lavesne- possédaient cinq prieurés dont l'illustre monastère de Souvigny ce "St Denis des Bourbons".

Mais l'esprit révolutionnaire se fait sentir : les habitués se dispersent : M. de Chazerat, M. de Bonal s'installent à Paris, Monseigneur Bonal siège souvent aux états généraux.

Le 13 novembre 1789 l'assemblée constituante ordonne que tous les établissements ecclésiastiques dressent un état de leur actif.

Le 25 janvier 1790 les femmes du chapitre se réunissent et rédigent l'inventaire de leurs biens.

Voici un extrait de l'acte capitulaire, rédigé à cette date et, relatif aux seuls biens de l'abbaye de Lavesne.

(Extrait des minutes de Me Joubert, notaire à Lavesne).

(4) ACTE CAPITULAIRE DU 20 JANVIER 1790  
(Extrait des minutes de M<sup>r</sup> Joubert notaire à Lavesne).

Les chanoinesses de Lavesne jouissent de 4 objets principaux :  
 1<sup>o</sup>. L'abbaye de Lavesne.  
 2<sup>o</sup>. Le prieuré de Sainte-Martine de Pont-du-Château.  
 3<sup>o</sup>. Le prieuré de Chatel-de-Montagne, diocèse de Clermont, prov. du Bourbonnais.  
 4<sup>o</sup>. Le prieuré de Noirétable, diocèse de Clermont, province du Forest.  
 (L'usufruit du prieuré de Souvigny appartenait encore au titulaire. Les chanoinesses n'en avaient que la nu-propriété).

I. Abbaye de Lavesne.

ACTIF.

L'église de Chapitre.  
 Maison de l'Abbaye  
 Maisons des Chanoinesses, — les unes réparées à leurs frais après la sécularisation, les autres bâties à neuf. Firent bâtir à neuf, MM<sup>mes</sup> d'Ourcho, de Pons, de Boaredon, des Roys, de Ligniville, Legroing, de Vichy.

DATERS DES BIENS.

PRODUITS ANNUELS EN NATURE.

Enclos de l'Abbaye.	} Grange, écurie, etc. Jardin (4 septérées). Vigne..... Un petit étang dans ladite vigne. Un pré..... Un étang joignant le pré.....	400 à 800 pots de vin.
		Produit presque nul.
		4 chars de foin.
		Empois-essé de 300 courris de carpes.
		4 chars 1/2 de foin.
Pré de la Luc.....	4 chars de foin.	
Pré de l'Eglise.....	3 chars de foin.	

DATERS DES BIENS.

PRODUITS ANNUELS EN NATURE.

EN ESPÈCES.

Un petit jardin (1 coupée).		
Trois pièces de bois taillis (80 arpents).		
Sept étangs.....	Empois-essé de 300 courris de carpes.	
Dimerie de Saint-Martin-du-Bas et de Coudignat.....	40 stères de grains.	
Dimerie du vin.....	40 pots.	
Redevance due par le duc de Bouillon, comme seigneur de Montgascon.....	4 setiers from <sup>t</sup> (mes. Marignac).	
Redevance due par le nommé Termes d'Ennezat.....	4 quartes de sel.	
Autre rente (Seguin).....		55 <sup>fr</sup>
Autre rente.....		11 10
Autre rente (trésor royal).....		11 »
Dimerie sur Laveur, Gondole et les Moutiers.....		56 2
Dimerie de l'Escaline.....	56 setiers seigle.	48 18
Dimerie de St-Martin-du-Haut.....	25 setiers 12 quartons.	
Dimerie de Laschas avec le seigneur de Bulhon et de Montgascon.....	47 setiers seigle 7 quart <sup>es</sup> .	
Redevance par le seigneur de la Terrasse, novales.....	55 setiers seigle (p <sup>r</sup> leur part).	
Dimes de la Terrasse.....	40 setiers froment.	
Dimes novales de la Varenne.....		120 »
Dimerie de Landas.....	4 setier 2 quartons seigle.	
Un domaine (cheptel de 830 l.).....	4 setier 4 quartons seigle.	
Un pré, dit Grand Pré (12 septérées).....		
Une directe sur la paroisse de Crevant, Vinzelle, Orléat, Charnat, Culhat, Lezoux, Moissac, Palière, Saint-Victor, Thiers, Ecoutoux, Celles, Joze, Marignac, Vialle, Martres-sur-Morge, Saint-Ignat, Thuret, Saint-Clément, Jussat, Aigueperse, Cellule, Saint-Bonnet, Laschamps (d'après terrier de 1560).....	520 set <sup>es</sup> , 4 coupes 1/2 gr.	
Directe contestée ou perdue par moitié. { Vin : 4 setier. Huile : 4 livre. Journées : 14.		Affermé 3370 <sup>fr</sup> environ.
Redevance (seigneur de Nastombes).....	7 setiers 6 quart <sup>es</sup> from <sup>t</sup> .	
Rente (commune de Malinrat).....		
Redevance (chap. de Montferand).....	18 setiers.....	

A reporter..... 3675<sup>fr</sup>

ACTIF DES BIENS.	PRODUITS ANNUELS EN NATURE.	EN ESPÈCES.
	<i>Report</i> .....	3675 <sup>fr</sup> 20 <sup>cs</sup>
La moitié du bateau de Crevant.....		460 »
Dimerie de Jarluret près Joursat.....	49 setiers seigle.	
— Las Boyras (par. de Maringues).....		634 8
Dimes noyales.....	3 setiers seigle.	
Droit de Leyde du chenevis qui se vend sur la halle de Maringues.....		24 »
Dimerie (paroisse de Bas).....		55 »
Pré (par. de Saint-Clément de Regnal)...		42 »
Pré (à Noalhat).....		45 »
		4605 <sup>fr</sup> 8 <sup>cs</sup>

PASSIF.

Au chapelain du chap. honoraires.....		6 <sup>fr</sup> 20 <sup>cs</sup>
Sacristie du chapitre.....		450 »
Portions congrues du curé et du vicaire de Crevant.....		4950 »
Supplément de portion congrue au curé de Vinzelle.....		240 »
— de Maringues.....		43 47
Au curé de Vialle.....	20 quartons.	
Pour réparation des églises dans les Dime- ries.....		400 »
Rente à la commune de Bruyas.....		650 »
Rente aux religieuses de Sainte-Marie de Thiers.....		450 »
Rente aux Ursulines.....		450 »
Rente aux chanoines.....		480 »
Rente aux religieuses de Courpière.....		450 »
Rente au sieur Moras.....		420 »
Pension Marie Legroing.....		20 »
A divers annuellement.....	4 setiers.	
		3309 <sup>fr</sup> 17 <sup>cs</sup>

II. Prieuré de Ste-Martine (du Pont-du-Château).

ACTIF.

Dimerie dans la paroisse de Sainte-Mar- tine.....	}	Affermé en tout 2036 <sup>fr</sup>
Directe sur Sainte-Martine, Beauregard, Vassel, Vertaison, Chauriac.....		
Portion de dimerie (Martres d'Artières)...		

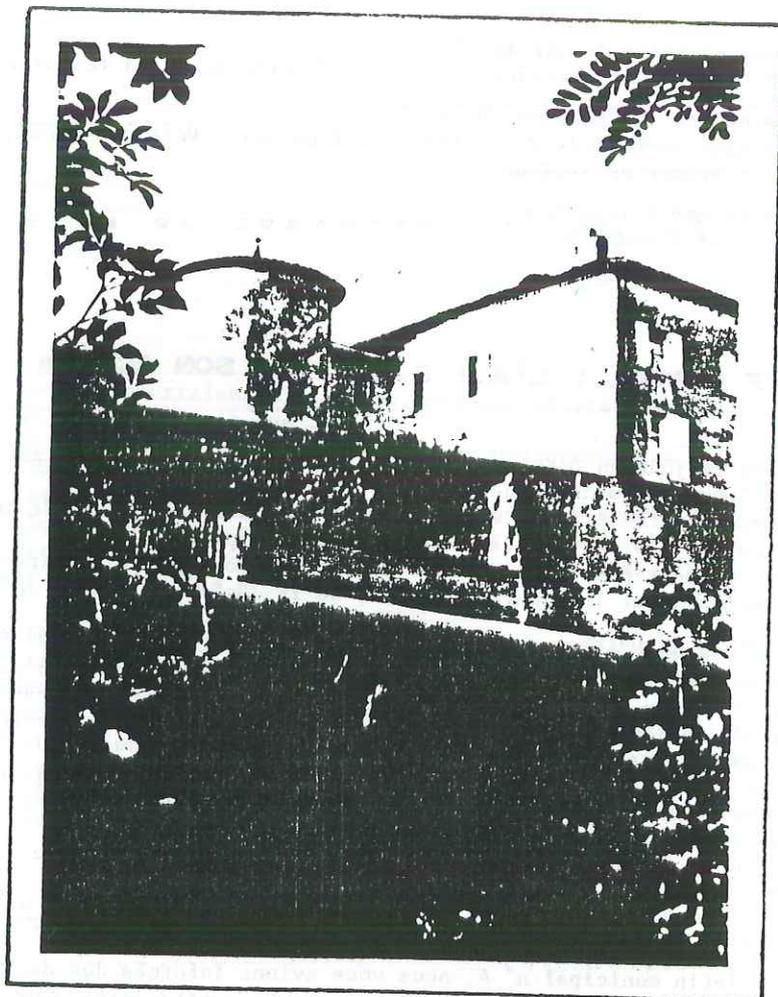
suivent les inventaires des biens des prieurés de Ste Martine de Pont du Château, Chatel Montagne, Noirétable et produit du revenu de Souvigny dont elles n'avaient pas encore la jouissance.

Mais la situation s'aggravait : nobles et religieuses, les chanoinesses de Lavesne étaient doublement visées. Elles ne voulurent pas prêter serment à la constitution. Au commencement de la terreur elles furent dénoncées comme recelant des armes, des papiers, des cocardes, des signes de ralliement. La nuit du 21 avril 1793, l'officier municipal de Lezoux se rendit à Lavesne à la tête de 25 cavaliers. La perquisition fut négative : six ou sept vieilles chanoinesses seules avaient résolu de rester, elles attendaient au milieu des ruines de leur église. Point de papiers : les archives avaient été transportées en 1791 au district de Thiers. Les papiers particuliers des dames avaient été brûlés dans le four du couvent.

Le rapport bienveillant établi à la suite de cette perquisition leur permit de passer inaperçues pendant la terreur. Les chanoinesses restées à Crevant en furent quittes pour quelques mois d'incarcération. A leur retour elle ne trouvèrent plus que 2 habitations, elles se réfugièrent dans les environs.

Au lendemain de la Révolution c'est à peine si l'on retrouvait les décombres et les débris dispersés de ce chapitre auquel on prédisait un bel avenir.

Seuls les murs d'enceinte restaurés par Isabelle de La Fayette subsistent encore face à l'Allier, soutenant les anciennes terrasses.



#### **Emplacement de l'Abbaye de Lavesne**

Seules subsistent de l'Ancien Monastère:

la tour et une partie du mur d'enceinte.